



Diffusion de vidéo de caméra de sécurité.

Par **Socrate007**, le **06/06/2019** à **13:38**

Bonjour,

J'habite dans une copropriété avec piscines ; suite à des dégradations, l'une d'elle a été équipée de caméras de surveillance enregistrant en permanence.

Seulement en cas de problèmes sur la dite piscine, le gardien de la résidence à la possibilité de visionner les images et, si besoin est, le syndic peut demander à l'installateur de copier les séquences intéressantes.

Suite à un litige concernant l'installation de panneaux sur la pelouse mitoyenne à la piscine, le gardien de la résidence a visionné les enregistrements et (incité par des copropriétaire), a filmé avec son smartphone, sur l'écran de visionnage, des séquences où on peut me reconnaître. Il a ensuite, sans mon accord, diffusé ces séquences à plusieurs personnes au moyen de Whatsapp. (Il m'en a été transféré une copie).

Peut-on me dire quel est mon recours envers cette personne pour

- avoir visionné les enregistrements sans raison liées à la piscine,
- avoir filmé sans autorisation du syndic des séquences enregistrées,
- les avoir diffusées sans mon accord,

Merci pour vos conseils